

**Coordonnées**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Pour les mineurs, nom/prénom d'un responsable légal : _____

Qualité : Père – Mère – Tuteur

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Adhésion annuelle à l'association :Cépetois : 9€ Extérieurs : 17€ **Inscription** : Tous les cours sont dispensés par un professeur ayant des Diplômes d'Etat, DE ou EAT (danse & chant).

Indiquer votre choix

Jours / Horaires*	Cours collectifs	Activité	
Dimanche 9H00/9H55	Adultes (+14 ans)	Ragga dance hall	<input type="checkbox"/>
Dimanche 10H00/10H55	Adultes (+14 ans)	Danse contemporaine	<input type="checkbox"/>
Dimanche 11H00/11H55	Adultes	Chant °	<input type="checkbox"/>
Dimanche 12H00/12H40	PS/MS/GS (maternelles)	Danses du monde	<input type="checkbox"/>
Dimanche 14H00/14H55	CP / CE1	Lyrical Hip Hop	<input type="checkbox"/>
Dimanche 15H00/15H55	CE2/CM/6 ^{ème} -5 ^{ème}	Lyrical Hip Hop	<input type="checkbox"/>
Dimanche 16H00/16H55	Pré-ados/ados (+10 ans)	Chant °	<input type="checkbox"/>
		° Forfait impression Chant	<input type="checkbox"/>

Tarifs	
Annuel	Trimestre
147€	49€
5€	(obligatoire)

Remises

Tarif remis de 15€/an ou 5€/trimestre dès le 2nd cours collectifs ou pour les membres d'une même famille (même foyer fiscal).

Réservé Association

Ville	C €
Adhésion	1 2
Cours	1 2 3 4 5 6 7 8
Certificat	O N
Paiement	A T S
Tarif	1 2 3

*sous réserve de confirmation des jours et horaires définitifs en octobre 2019.

Calendrier scolaire de septembre à juin, hors vacances scolaires, possibilité de rattraper les cours non effectués sur un autre cours collectif

° Le professeur fournit à chaque élève une impression des paroles des chansons vues en cours. En cas de perte ou d'oubli, l'association n'est pas tenue de fournir un duplicata.

Jours / Horaires**	Cours particuliers	Activité	
Dimanche 17H00/17H55	Tout public	Chant ou Danse	<input type="checkbox"/>
			40€/h

** La réservation se fait directement auprès du professeur selon sa disponibilité.

Synthèse des paiements :

Nom inscrit sur les chèques: _____

1^{er} chèque de _____ € encaissé en octobre (inclue l'adhésion et forfait impression chant)2nd et 3^{ème} chèque de _____ € encaissé en janvier et avril

Nom et Prénom autre(s) adhérent(s) même famille : _____

Signature

- J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'association (figurant au verso) et j'en accepte les conditions.
- En tant qu'adhérent ou représentant légal, j'autorise l'association *Cépet Musique et Danse* à filmer, prendre des photos, interviewer (autorisation figurant au verso).
- Je fournis l'intégralité du règlement annuel. Dans le cadre d'un paiement au trimestre, j'ai bien pris note que les chèques seront encaissés en octobre, janvier et avril.
- Je fournis un certificat médical autorisant la pratique la danse ou je complète le formulaire de décharge. A défaut l'accès au cours pourra m'être refusé sans remboursement.
- En tant que représentant légal, j'autorise l'adhérent cité ci-dessus à participer aux activités de l'association *Cépet Musique et Danse*.

Date : ____ / ____ / ____ Signature :

cepetsmusiquedanse@gmail.com

conformément à la loi "informations et liberté", vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données qui vous concernent

CEPET MUSIQUE ET DANSE - 1 Lotissement le Serpolet - 31620 CEPET

Réservé association



Règlement intérieur

Cépet Musique et Danse est une association loi 1901. Cette association est gérée par des membres bénévoles. Le règlement intérieur ci-après décrit le fonctionnement interne lors des activités et doit être respecté par tous ses adhérents et membres.

L'adhésion à l'association est annuelle. La participation aux activités proposées est exclusivement réservée aux membres cotisants à l'association.

Les inscriptions aux cours collectifs sont annuelles et faites dans la limite des places disponibles.

Adhésion : L'association se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute adhésion sans caractère discriminatoire. Le statut d'adhérent pourra être perdu ou refusé en cas d'absence de règlement, de comportement portant atteinte à la bonne tenue des cours, ... ou autre situation que les membres du bureau jugeront non conforme à l'esprit de l'association. L'adhérent sera convoqué et le motif lui sera signifié.

Cours : L'horaire indiqué pour les cours est l'horaire de début du cours. La ponctualité est demandée, qu'il s'agisse de cours collectifs ou individuels.

Si le retard est supérieur à 15 min, l'accès au cours peut être refusé. Les heures et jours indiqués en cours collectifs sont susceptibles d'être modifiés ou annulés.

Concernant les cours individuels, le paiement se fait à la réservation. L'encaissement sera effectué à l'issue du cours. Tout cours annulé à l'initiative de l'élève participant moins de 72h avant le RDV convenu, sera considéré comme dû et ne sera pas reporté.

En cas de report, le professeur proposera 3 nouvelles dates (selon ses disponibilités).

Règlement des cotisations : Le paiement intégral des cotisations annuelles est fourni à l'inscription et les chèques sont encaissés selon le planning prévu par l'association.

Chaque adhérent dispose d'un cours d'essai par discipline, uniquement pour les cours collectifs.

Le règlement ne sera encaissé qu'à l'issue de ce cours d'essai. Par la suite aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit.

Le prix d'un cours d'une personne non adhérente est fixé à 10€ payable d'avance.

Certificat médical : un certificat médical d'aptitude à l'activité choisie (danse) ou une décharge établi conformément à la loi est impératif. Il doit être fourni au plus tard à l'issue du cours d'essai.

A défaut l'adhérent peut se voir refuser l'accès au cours. Sur justificatif médical stipulant l'interdiction de la pratique de l'activité concernée, l'association propose un avoir (du trimestre d'arrêt non entamé) pour la personne, utilisable sur l'ensemble des activités de la saison en cours.

Respect des locaux : Pour les activités en salle à la maison des associations, le port de chaussons de danse ou chaussures à semelles blanches et propres sont obligatoires suivant les disciplines, à défaut l'accès de la salle se fera en chaussettes ou pieds nus. Il est demandé de garder les lieux propres après utilisation. L'accès aux salles est exclusivement réservé aux adhérents de l'activité concernée. Les accompagnants n'ont pas accès aux salles. L'association décline toute responsabilité quant aux vols dans les lieux. Veiller à ne pas laisser d'objets de valeur.

Tout non-respect de l'une de ces règles ou en cas de non-respect vis-à-vis des professeurs ou autre membre de l'association, pourra entraîner l'exclusion d'un ou de tous les cours sans remboursement des paiements effectués.

Autorisation individuelle

d'être filmé(e), photographié(e) et/ou interviewé(e)

J'autorise les membres du bureau de l'association *Cépet Musique et Danse* pour sa communication (site internet, revue interne, newsletter, article de presse) à* :

- me filmer (ou l'enfant adhérent pour les mineurs),
- me photographier (ou l'enfant adhérent pour les mineurs),
- m'interviewer (ou l'enfant adhérent pour les mineurs),
- utiliser mon image (ou l'enfant adhérent pour les mineurs),
- diffuser le nom de l'adhérent (ou l'enfant adhérent pour les mineurs).

(* *Rayez les mentions inutiles, le cas échéant*)

En conséquence, j'autorise *Cépet Musique et Danse*, à **fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public** les films, les photographies pris(es) dans le cadre de la présente et/ou les paroles que j'ai prononcées dans ce même cadre, dans une durée limitée à 5 ans à partir de la date de signature du présent document.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews objets de la présente dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.